



**IGAB** Interessengemeinschaft Angehörigenbetreuung  
**CIPA** Communauté d'intérêts Proches aidants  
**CIFIC** Comunità di interesse Familiari curanti

**IGAB CIPA CIFIC**

Hopfenweg 21  
3001 Berne

T. 031 370 21 07

secretariat@cipa-igab.ch

[www.cipa-igab.ch](http://www.cipa-igab.ch)

## **COMMUNIQUE – Berne, le 30 juin 2021**

### **Dès demain, le congé long payé pour les parents d'enfants gravement malades entre en vigueur**

**Le congé long prévu pour les parents d'un enfant gravement malade ou accidenté entre en vigueur demain 1<sup>er</sup> juillet. Ce congé de 14 semaines est attendu par tous les parents qui travaillent dont la santé de leur enfant requiert leur présence. Il comble un vide dans une période particulièrement éprouvante de leur vie. La CIPA salue l'entrée en vigueur de nouveau droit qui devrait éviter aux parents la difficulté supplémentaire de perdre leur emploi, tout en regrettant qu'il ne soit pas plus long pour les cas les plus graves.**

Dès demain le 1<sup>er</sup> juillet, la seconde partie de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches entre en vigueur. Il répond aux besoins de centaines de parents : chaque année, on recense environ 200 à 220 cas de cancer chez des enfants de 0 à 15 ans et une centaine de cas de cancer chez des adolescents âgés de 15 à 20 ans. Dans les cas graves, une présence parentale est requise auprès de l'enfant, ce qui est difficile à assurer tout en travaillant. Le congé long permet aux parents d'être payés pendant 14 semaines (à hauteur de 80% du salaire) et protégés contre le licenciement durant six mois.

La CIPA se réjouit de l'entrée en vigueur de ce congé, tout en notant qu'il est déjà insuffisant. Sa durée est calquée sur celle du congé maternité. Or, le besoin moyen de la prise en charge d'un enfant atteint d'un cancer est d'environ 240 jours ouvrables, soit au moins trois fois plus que les 98 indemnités journalières prévues. Selon Andreas Bircher, Président de la CIPA : « La création de ce congé répond à une nécessité, celle des parents durement touchés par la maladie de leur enfant. Toutefois, il est nécessaire de développer encore ce dispositif pour les cas les plus graves. ».

Liens utiles sur [www.cipa-igab.ch](http://www.cipa-igab.ch) > Activités > Actualités

#### Plus d'informations

Andreas Bircher, Président CIPA, T 078 685 94 46

Valérie Borioli Sandoz, Directrice CIPA, T 079 598 06 37

**IGAB: Wir geben den betreuenden und pflegenden Angehörigen in der Schweiz eine Stimme.**

**CIPA : Nous donnons une voix aux proches aidants en Suisse.**

**CIFIC: Diamo voce ai familiari curanti in Svizzera.**